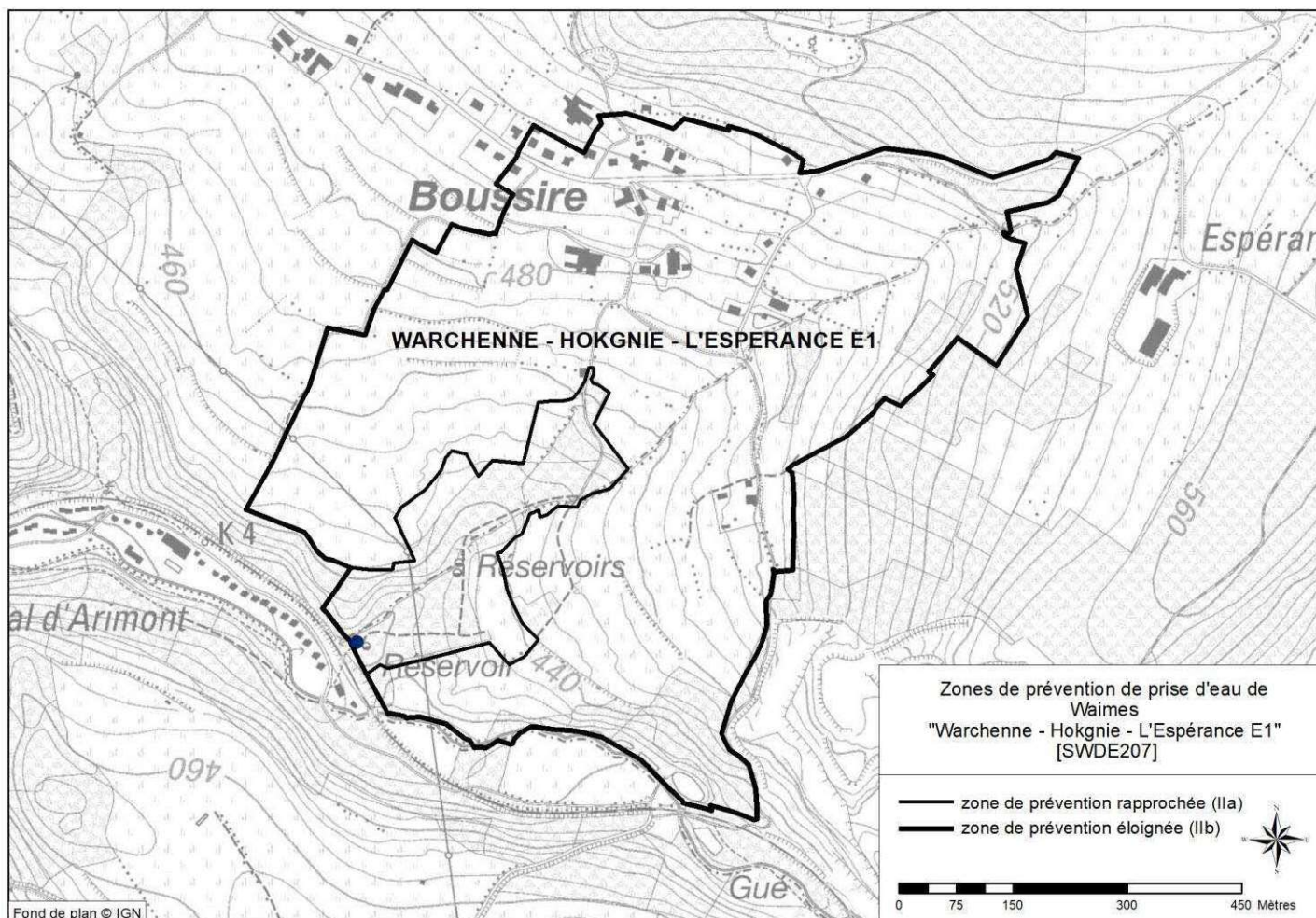


Annexes à l'arrêté ministériel du 21 décembre 2022
relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé
« Warchenne-Hokgnie-L'Espérance E1 » sis sur le territoire de la commune de Waimes

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Warchenne-Hokgnie-L'Espérance E1 » sis sur le territoire de la commune de Waimes

Namur, le 21 décembre 2022.

La Ministre de l'Environnement,

Céline Tellier